

PROCÉDURES DE RÉCLAMATION ET POURSUITE

Le citoyen qui a une réclamation à transmettre à la Ville de Bécancour doit respecter les conditions décrites ci-dessous, selon le type de dommage qu'il a subi (corporel, matériel ou moral).

PRÉJUDICE CORPOREL

Il est recommandé de transmettre le plus tôt possible une demande écrite au Service du greffe. Pour cela, vous pouvez utiliser le formulaire « **Avis de réclamation** », disponible sur le site internet de la Ville de Bécancour.

Si vous souhaitez intenter contre la Ville une poursuite pour dommage corporel, celle-ci devra l'être **dans les trois (3) ans de l'événement qui a causé le dommage**. Passé ce délai, votre demande sera irrecevable.

PRÉJUDICE MATÉRIEL ET MORAL (PSYCHOLOGIQUE)

Une demande écrite doit être envoyée au Service du greffe. Pour cela, vous pouvez utiliser le formulaire « **Avis de réclamation** », disponible sur le site internet de la Ville de Bécancour.

Cet avis doit être reçu **au plus tard quinze (15) jours après la date de l'événement qui a causé le dommage**. À défaut, la Ville ne sera pas tenue de vous indemniser.

Quinze jours après l'envoi de votre avis, vous pourrez, si vous le souhaitez, intenter contre la Ville une poursuite pour dommage matériel ou moral. **Cette poursuite devra être intentée dans les six (6) mois de l'événement qui a causé votre dommage**. Passé ce délai, votre demande sera irrecevable.

SERVICE DU GREFFE

Toutes les réclamations doivent être adressées soit :

par courrier (de préférence certifié ou recommandé) au Service du greffe :

Ville de Bécancour
Service du Greffe
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1

par courriel à l'adresse suivante : greffe@ville.becancour.qc.ca

Toute demande doit contenir les informations permettant à la Ville de procéder à son analyse (vos noms et coordonnées, les circonstances, la date, l'heure, l'endroit et la cause de l'incident, la description des dommages, le montant réclamé et les factures). Si vous n'êtes pas en mesure de nous transmettre toutes ces informations et documents, il est tout de même recommandé d'envoyer un avis écrit à l'intérieur des délais mentionnés ci-dessus. Vous pourrez nous transmettre les informations complémentaires lorsque vous les aurez.

Pour tout renseignement supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec nous au numéro de téléphone suivant : 819 294-6500.